

Pretoria, le 02 avril 2014

Les agents expatriés en Afrique du sud

À
Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
s/c Madame l'Ambassadrice de France en Afrique du sud

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, ce poste a attiré l'attention du Département sur le décalage qui ne cessait de se creuser entre le coût de la vie en Afrique du sud et l'indemnité de résidence perçue par les personnels expatriés.

Les agents servant dans ce pays (liste en annexe) viennent d'apprendre qu'une nouvelle baisse de l'indemnité de résidence de 4,67 % serait appliquée à compter du 1er avril 2014, provoquant une vague de mécontentement rappelant celle de 2008.

Cette diminution fait suite à de nombreuses baisses importantes depuis plusieurs mois, dont la dernière, en date du 1er janvier 2014, de -5,26 %. Au total, entre les 1er janvier 2013 et 2014, l'indemnité de résidence servie aux personnels expatriés a diminué de plus de 19 % alors que parallèlement le Rand ne s'est déprécié que de 15 % et que le taux d'inflation a atteint près de 6 % en 2013.

Comme le sait le Département, les mesures de sécurité à mettre en œuvre ont un coût élevé. Or la diminution constante de l'IR se traduit notamment par une détérioration des conditions sécuritaires des agents, en particulier des agents de catégorie C et des Volontaires Internationaux en Administration qui renoncent souvent, au cours de leur séjour, à vivre dans des lieux d'habitation suffisamment sécurisés de manière à ne pas perdre sur leur pouvoir d'achat. On relève ainsi, plusieurs cas d'agents qui ont déménagé au cours des 12 mois écoulés pour louer des biens moins onéreux mais également bien moins sécurisés, de manière à conserver un pouvoir d'achat déjà fortement érodé par la conjonction de la baisse de l'IR avec la progression du coût de la vie et des prix de l'immobilier (et des dépenses annexes : eau, électricité, transport, etc.).

Autre poste de dépense qui grève le budget des familles, celui du transport vers la France desservie directement par une seule compagnie aérienne. La durée du temps de séjour étant de 15 mois, sur un séjour de 3 ans, un agent ne bénéficiera que d'un seul billet d'avion pour congés. Les familles qui souhaitent faire rentrer leurs enfants en France annuellement afin de leur permettre de maintenir les liens familiaux doivent consentir un effort important, un billet d'avion vers la France coûtant entre 800 et 1200 euros selon la saison.

Ce point a été soulevé lors des 3 derniers CCP et reste une demande forte des personnels. Jusqu'à présent l'administration n'a pas voulu y donner suite alors que les postes voisins où les conditions de vie sont similaires bénéficient d'un temps de séjour de 10 mois.

Aujourd'hui, toutes les prévisions s'accordent sur une dépréciation du Rand sud-africain pour les prochains mois. Celle-ci entraînera de nouvelles baisses de l'indemnité de résidence qui mettront les familles à un seul revenu dans des situations particulièrement difficiles.

Compte tenu de ce qui précède et à la veille de la Transparence 2015, de nombreux agents n'excluent pas d'envisager un changement de poste anticipé. L'attractivité de nos trois postes en

Afrique du sud, déjà fortement minée par une insécurité notoire, les cas d'agression d'agents accompagnés d'une violence plus ou moins marquée ayant du reste fortement crû au cours des six derniers mois (en particulier pour les VIA), s'en trouvera encore réduite rendant la relève des personnels partants plus difficile à assurer.

Les agents de Pretoria, Johannesburg et Le Cap espèrent donc que le message qu'ils vous adressent recueillera toute votre attention et placent leur espoir dans la prise en compte des éléments rappelés ci-dessus afin que le prochain exercice de réévaluation de l'indemnité de résidence y réponde.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Communiqué à :

M. le Secrétaire général

M. le Directeur général de l'administration et de la modernisation

M. l'Inspecteur général